



DIRECTION DE LA RECHERCHE

Comité consultatif sur le traitement
de l'information en matière de recherche
dans le domaine de la santé

Paris, le 30 mars 2006

Tél : 01 55 55 87 84 – Fax : 01 55 55 88 50
Courriel : secretariat.cctir@recherche.gouv.fr
Réf : MG 06.147
DOSSIER : 06.163

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé au comité consultatif un dossier de demande d'avis pour une recherche biomédicale donnant lieu à un traitement de données à caractère personnel.

Je vous informe que, dans la mesure où votre recherche relève des dispositions des articles L. 1121-1 et suivants du code de la santé publique, vous bénéficiez d'une procédure simplifiée, dès lors que vous vous engagez à vous conformer à une **méthodologie de référence** établie par la CNIL en concertation avec le comité consultatif en application de l'article 54, 5^{ème} alinéa de la loi Informatique et Liberté.

Cette méthodologie de référence couvre tous les traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des recherches biomédicales – y compris les essais de pharmacogénétiques – telles que définies dans le code de la santé publique. Elle vous permet, dès lors que votre organisme satisfait à l'ensemble des conditions ainsi définies, de n'adresser à la CNIL qu'un seul engagement de conformité à ladite méthodologie.

Aucune formalité n'est donc nécessaire auprès du Comité consultatif.

Vous pouvez trouver le texte de la dite méthodologie et le formulaire d'engagement sur le site de la CNIL (www.cnil.fr – déclarer – comment déclarer ? – déclaration de conformité : chapitre « l'engagement de conformité à une méthodologie de référence »).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Présidente du Comité consultatif

Catherine BONAÏTI

Monsieur Jean-François EMILE
Hôpital Ambroise Paré
Service d'Anatomo-Pathologie
9, avenue Charles de Gaulle
92100 BOULOGNE